

Compétences numériques et publics en fragilité(s) : accompagner de l'« urgence » à l'« autonomie »

Durée
2 jours – 6 heures/jour 12 heures au total
Public
Professionnels accompagnant du public en difficulté avec le numérique
Prérequis
Accompagner des publics en fragilité(s)
Format
Présentiel
Dates et lieu
2 jours (dates à définir) – sur site
Prix
En inter : 350€ net de taxes / stagiaire En intra : « me consulter »
Nombre de participants
8 minimum 12 maximum
Adaptation/ Accessibilité
A étudier en amont de la formation avec le formateur

Contexte :

Le numérique est présent partout, bouscule et impacte tous les domaines, tous les publics. Si les difficultés de maîtrise de la langue ou des savoirs de base et autres fragilités existaient avant le numérique, elles sont aujourd'hui déplacées en territoire numérique et amplifiées. Les notions mêmes de compétences évoluent.

Qu'est-ce que l'illectronisme ? La littératie numérique ? Comment susciter l'envie d'apprendre le numérique, avec le numérique ? Comment passer de la réponse à l'urgence à un accompagnement sur le long terme ? Quelles activités proposer aux publics en fragilité(s) (linguistiques par exemple) et en précarité(s), avec quels outils et dans quelle démarche ? Et comment faire du numérique un levier dans les apprentissages et le développement de soi ?

Nous interrogerons ces problématiques pour imaginer des possibilités d'accompagnement adaptées, en replaçant l'outil au service d'une démarche AVEC la personne, pour susciter l'envie d'apprendre et favoriser le développement du pouvoir d'agir avec l'émancipation comme vecteur.

Objectifs de la formation :

- **Identifier** l'impact de la révolution numérique dans l'évolution du rapport aux savoirs et aux connaissances.
- **Inventorier** les typologies de publics et les enjeux de l'accès à la littératie numérique pour tous.
- **Expérimenter** une démarche spécifique et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté aux publics en difficultés avec les compétences numériques de base, favorisant les dynamiques d'apprentissages transversaux.
- **Identifier** les complémentarités et les coopérations possibles entre les différents écosystèmes d'acteurs (médiation numérique / formation pour adultes par exemple), et identifier les relais existants sur le territoire.

Méthodes pédagogiques et suivi :

- Méthodes actives, participatives.
- Alternance d'apports théoriques, pratiques et méthodologiques.
- Travail en grand groupe et en sous-groupes.
- Partage/retours d'expériences.
- Découvertes d'outils.

Modalités d'évaluation :

- Évaluation de la satisfaction par le stagiaire (à chaud).

Attestation / Certification :

- Attestation de fin de formation.

Intervenante

Stéphane GARDÉ – consultant-formateur en inclusion numérique
La COOP NUM

Tél : 06 64 44 45 38

Mail : stephane.garde@mailo.com

Programme de la formation :

Jour 1 :

- **Interroger le rapport au numérique et les pratiques numériques**
- **Révolution numérique, rapport aux savoirs et aux connaissances :**
Vers un changement de paradigme
- **Typologies des publics en fragilité(s) : de qui, de quoi parle t'on ?**
Précarités linguistiques (analphabétisme/Français Langue Étrangère/illettrisme), numériques (illectronisme)...
- **Compétences numériques de base et littératie numérique pour tous :**
Vers le développement des « capacités numériques »

Jour 2 :

- **Accompagner les publics en fragilité(s) avec / vers le numérique :**
(présentation, partage d'expériences et ateliers de mise en perspectives)
 - **Quelles pratiques ?**
 - **Quelles démarches ?** (dont l'« aller vers »)
 - **Quels outils ?**
- **Favoriser les coopérations et les complémentarités avec les acteurs du territoire** (acteurs de la médiation numérique, aidants numériques, formateurs pour adultes, maraudes...)

Informations complémentaires :

Il sera demandé aux participants de venir avec **un ordinateur portable et/ou une tablette et/ou un smartphone.**

A noter :

Il est possible d'inscrire cette formation dans le cadre d'une "convention de formation professionnelle continue à destination des salariés de l'entreprise" (Articles L6311-1, L. 6353-1 du Code du travail), en vue d'une prise en charge par l'OPCO de la branche professionnelle concernée.

Pour cela, prendre contact auprès de l'intervenant.

Dates :

Créé le 08/02/2021

MAJ le 12/07/2023